

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 1^{er} octobre 2025, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS(ES) :

Siège #1	Steve Roy, conseiller
Siège #2	Berthier Fortin, conseiller
Siège #3	Johanne Fillion, conseillère
Siège #5	Marco Sirois, conseiller
Siège #6	Serge Fillion, conseiller

EST ABSENTE :

Siège #4	Lyne Gagnon, conseillère
----------	--------------------------

Formant quorum sous la présidence du maire, Rémi Fortin.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Rémi Fortin, informe le conseil qu'à moins qu'il ne le manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Rémi Fortin, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Rémi Fortin, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2025-10-142

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-143

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 2 septembre 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-144

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 9 septembre 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2025 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-145

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 134 793.08 \$, la liste des prélèvements bancaires d'une somme de 100 566.58 \$ et les salaires nets payés d'une somme de 18 038.64 \$.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de 253 398.30 \$. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3685 à 3704 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-146

AUTORISATION D'ACHAT – PNEUS POUR LE CAMION FORD FREIGHTLINER 114SD 2019 – PNEU DU PARC

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a demandé des soumissions pour l'achat de pneus pour le camion Freightliner 114SD 2019;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été invités à présenter une offre;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire reçu est Pneu du parc, au montant total de 9 984 \$, incluant :

- 2 pneus HANKOOK AW02;
- 2 roues en aluminium 12 pouces;
- 8 pneus Michelin 11R22.5 XDS 2
- Pose incluse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser l'achat de pneus auprès de Pneu du parc pour un montant total de 9 724 \$, taxes en sus.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 33000 525.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document nécessaire à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-147

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF 1 – TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET DE STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – PRAFI - SANI-SABLE L. B. INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a obtenu une aide financière dans le cadre du volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), par une lettre d'annonce datée du 8 septembre 2025 et signée par la ministre France-Élaine Duranceau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adjugé un contrat à Sani-Sable L. B. Inc. pour des travaux d'enrochement et de stabilisation de la route Richard;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a soumis un décompte progressif numéro 1, daté du 30 septembre 2025, pour les travaux réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aqua Ingenium, mandatée pour la surveillance des travaux, a recommandé le paiement de ce décompte, après vérification et approbation;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à Sani-Sable L. B. Inc. relatif aux travaux d'enrochement et de stabilisation de la route Richard, pour un montant de 633 171.91 \$.

QUE le montant soit imputé au poste budgétaire 23 20002 720.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à procéder au paiement conformément à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-148

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE PROGRESSIVE 1 – SURVEILLANCE DE TRAVAUX – TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET DE STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – PRAFI – AQUA INGENIUM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a obtenu une aide financière dans le cadre du volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), par une lettre d'annonce datée du 8 septembre 2025 et signée par la ministre France-Élaine Duranceau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adjugé un contrat à Aqua Ingenium pour la surveillance des travaux d'enrochement et de stabilisation de la route Richard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture progressive numéro 1 à Aqua Ingenium relatif aux travaux d'enrochement et de stabilisation de la route Richard, pour un montant de 24 282 \$, taxes en sus.

QUE le montant soit imputé au poste budgétaire 23 20002 720.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à procéder au paiement conformément à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-149

EMPRUNT TEMPORAIRE – PROGRAMMATION TECQ 2024-2028 – DESJARDINS ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit procéder à la réalisation de travaux admissibles dans le cadre de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre d'annonce qu'elle recevra un montant de 702 784 \$ sur la période de 2024-2028 et que la subvention gouvernementale lui sera versée ultérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contracter un emprunt temporaire afin de financer les travaux en attendant la réception des sommes prévues pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la contraction d'un emprunt temporaire auprès de Desjardins Entreprises, pour un montant maximal de 702 784 \$, afin de financer les travaux prévus à la programmation TECQ 2024-2028.

QUE le capital de cet emprunt soit remboursé annuellement à la réception du versement de la subvention dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 et que les intérêts soient remboursés mensuellement au poste budgétaire approprié.

QUE Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif au présent emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

2025-10-150

EMPRUNT TEMPORAIRE – PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D’ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI) – DESJARDINS ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane procède présentement à la réalisation de travaux d’enrochement et de stabilisation de la route Richard, dans le cadre du Programme de résilience et d’adaptation face aux inondations (PRAFI), volet Aménagements résilients, dont elle a obtenu confirmation du soutien financier par lettre d’annonce signée par la ministre Duranceau, du ministère des Affaires municipales, responsable de l’Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé par le programme d’aide financière est d’un montant de 665 105 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contracter un emprunt temporaire afin de financer les travaux en attendant la réception des sommes prévues pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la contraction d’un emprunt temporaire auprès de Desjardins Entreprises, pour un montant de 665 100 \$, afin de financer les travaux d’enrochement et de stabilisation de la route Richard.

QUE le capital de cet emprunt soit remboursé dès la réception de l’aide financière annoncée au PRAFI;

QUE Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif au présent emprunt.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L’ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose devant le Conseil municipal le rôle triennal d’évaluation foncière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, qui sera en vigueur pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028, tel que préparé par l’évaluateur mandaté à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Les membres du Conseil prennent acte de ce dépôt.

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D’OUVERTURE DES SOUMISSIONS SUR INVITATION ÉCRITE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SOMMAIRE DU CHEMIN DE LA RÉSERVE FAUNIQUE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose devant le Conseil municipal, le procès-verbal d’ouverture des soumissions tenu le 1^{er} octobre 2025 à 15 h concernant l’étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire du chemin de la Réserve-Faunique.

Les membres du Conseil prennent acte de ce dépôt et le procès-verbal est annexé aux archives municipales pour référence future.

2025-10-151

ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SOMMAIRE DU CHEMIN DE LA RÉSERVE FAUNIQUE – ENGLOBE

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été reçues dans le cadre de l’appel d’offres sur invitation écrite relatif à l’étude géotechnique et à la caractérisation environnementale sommaire du chemin de la Réserve-Faunique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech a procédé à la vérification des soumissions reçues, a confirmé la conformité de la soumission déposée par Englobe et en recommande l’adjudication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

D'adjuger le contrat à Englobe pour un montant de 19 039.86 \$, avant taxes, conformément à sa soumission et aux documents d'appel d'offres.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 23 32001 206 et de prévoir, le cas échéant, que le ministère de la Sécurité publique contribue au paiement du contrat.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-152

AUTORISATION D'ACHAT – PONCEAUX POUR TRAVAUX DE VOIRIE – AGRIZONE MATANE, DIVISION UNORIA COOPÉRATIVE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a procédé à certains travaux de voirie nécessitant l'utilisation de divers ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite refaire son inventaire de ponceaux afin d'assurer sa disponibilité pour de futurs travaux;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été invités à présenter une offre;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Agrizone Matane, division d'Unoria Coopérative pour un coût total de 4 597.66 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de divers ponceaux auprès de Agrizone Matane, division d'Unoria Coopérative, pour un montant de 4 597.66 \$, taxes en sus.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 521.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer les démarches administratives nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-153

INTENTION DE COLLABORATION POUR UN PROJET DE PARTAGE DE RESSOURCES HUMAINES EN GESTION ET ANALYSE DES EAUX

ATTENDU QUE le contrat actuel avec la firme Nordikeau pour les services de gestion et d'analyse des eaux viendra à échéance en mai prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane anticipe une augmentation significative des coûts pour le renouvellement de ce contrat ou pour la prestation de services similaires;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser une approche de collaboration intermunicipale afin d'optimiser l'utilisation des ressources humaines spécialisées dans ce domaine;

ATTENDU QUE la Municipalité de Les Méchins procédera à l'embauche de 2 techniciens analystes à l'automne 2025 et qu'elle offre aux autres municipalités ses services de gestion et analyse des eaux au prix coûtant des ressources et au prorata des heures d'utilisation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane exprime son intention d'utiliser les services en gestion et analyse des eaux de la Municipalité de Les Méchins à la fin de son contrat avec Nordikeau.

QUE cette résolution soit transmise à la Municipalité de Les Méchins ainsi qu'à la MRC de la Matanie afin de favoriser la concertation régionale sur cette initiative.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

2025-10-154

MANDAT D'AUDIT DE PROCESSUS ET ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ACTION – APPLICATION DE LA LOI 25, PHASE 1 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

CONSIDÉRANT QUE la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels impose aux organismes publics et privés de nouvelles obligations en matière de gouvernance, de transparence et de sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane reconnaît l'importance de mettre en place des pratiques conformes à la Loi 25 afin d'assurer la protection des renseignements personnels confiés dans le cadre de ses activités;

CONSIDÉRANT QU'un mandat d'audit et de cartographie des processus constitue la première étape nécessaire à l'établissement d'un plan d'action conforme aux exigences de la Loi 25;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton dispose de l'expertise requise pour accompagner l'organisation dans la réalisation de cette démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE mandater le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation de la phase 1, soit l'audit du processus et l'établissement d'un plan d'action en matière de conformité à la Loi 25.

DE reconnaître que la phase 1 du mandat comporte les éléments suivants :

- La cartographie et l'audit des processus relatifs à la gestion et au traitement des renseignements personnels;
- La possibilité d'ajouter des heures de service sur demande au coût unitaire de 395 \$.

D'approuver le coût de la phase 1, établi à 11 395 \$, taxes en sus montant payable sur réception de la facture.

QUE les frais liés à ce mandat seront imputés au poste budgétaire 02 13000 413.

QU'un rapport de diagnostic présentant les constats, écarts de conformité et risques identifiés, servant de base à l'élaboration du plan d'action de mise en conformité.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document requis pour la réalisation de ce mandat et pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-155

SUIVI – DOSSIERS DE MISE EN DEMEURE NUMÉROS 2025-35012 À 2025-35015

CONSIDÉRANT QU'une visite des lieux concernés par les dossiers de mise en demeure numéros 2025-35012 à 2025-35015 a été effectuée le 9 septembre 2025 et que des avis de courtoisie ont été transmis le 11 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune action corrective n'a été prise à la suite de ces avis;

CONSIDÉRANT QUE les avis d'infraction finaux seront transmis au propriétaire le ou vers le 1^{er} octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal confirme qu'à défaut d'une régularisation par le propriétaire à la suite des avis d'infraction finaux, la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise l'émission de constats d'infraction conformément à la réglementation en vigueur.

QUE, si le propriétaire demeure en défaut malgré les constats d'infraction, le Conseil autorise la transmission des dossiers de mise en demeure numéros 2025-35012 à 2025-35015 à un avocat mandaté afin d'entreprendre les démarches juridiques nécessaires pour régler lesdits dossiers.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

QUE les frais relatifs à ces démarches soient imputés au poste budgétaire 02 19000 412.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-156

DEMANDE CITOYENNE – PROLONGATION DU DÉLAI PRESCRIT - DOSSIER DE MISE EN DEMEURE NUMÉRO 2025-35016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une demande d'un citoyen visant la prolongation du délai prescrit relativement au dossier de mise en demeure numéro 2025-35016;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen sollicite une prolongation jusqu'au 30 juin 2026 pour l'exécution des demandes contenues dans la lettre de mise en demeure susmentionnée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la demande de prolongation formulée par le citoyen, soit jusqu'au 30 juin 2026, pour l'exécution des demandes prévues à la lettre de mise en demeure dans le dossier numéro 2025-35016, **à condition que tout matériel permanent soit retiré (galerie, foyer, remise, etc.).**

D'informer le citoyen concerné ainsi que l'urbaniste de la MRC de la Matanie de la présente décision du Conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-157

PRISE D'ACTE – RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE (SQEEP) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur l'économie de l'eau potable* du gouvernement du Québec impose aux municipalités l'obligation de produire annuellement un rapport relatif à la gestion de l'eau potable et aux mesures d'économie mises en place;

CONSIDÉRANT QUE le rapport 2024 sur l'économie d'eau potable de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a été dûment préparé et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux exigences réglementaires;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être déposé devant le Conseil municipal et rendu accessible aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le Conseil municipal prend acte du dépôt du rapport annuel 2024 sur l'économie d'eau potable de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE ce rapport soit mis à la disposition du public au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-158

PRISE D'ACTE – ÉTATS COMPARATIFS EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, doit déposer les états comparatifs au plus tard le 31 octobre de chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane prenne acte du dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

DÉPÔT – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2025 – CAMP DE JOUR – COMITÉ DES LOISIRS

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport d’activité 2025 du camp de jour du Comité des loisirs, reçu par courriel le 8 septembre 2025.

Le Conseil municipal en prend dépôt.

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE SEPTEMBRE 2025

Monsieur Rémi Fortin, maire, donne un compte-rendu de la séance de septembre 2025 de la MRC de la Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point ajouté

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par les personnes présentes et des réponses sont apportées par Monsieur Rémi Fortin, maire ou par toute autre personne invité à y répondre.

2025-10-159

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 42.

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire